DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT

CANTON de ROYAN

OBJET : ALBUMS de Photographies

4 F 013

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote : 19

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 Janvier *1947*

L'an mil neuf cent quarante sept, le trente-un *du mois de* Janvier, *le Conseil Municipal de* ROYAN *s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de* M. REGAZZONI Ch. Maire, *en session* ordinaire / extraordinaire *d'après convocations faites le* 26 Janvier *1947.*

Etaient présents : MM. REGAZZONI Charles, Veyssière Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, MM. Baudet, Prugnaud, Chazeau, Prot, Boulerne Counil, Senelier, Savignac, Chollet, Conge, Grussenmeyer, Bouchet, Domecq

Absents : MM. Melle Rikonsky, MM. Simon, Arrivé Thomas, Couzinet, Péraudeau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Monsieur le Maire, aidé de MM. Boulerne et Prugnaud, Conseillers, et de Mr Bourdier, photographe, est parvenu à composer un album de photos suggestives rappelant le Royan d'avant 1939 et celui qui s'offrait à nos yeux au lendemain de la Libération?

Cet ouvrage remarquable par sa composition et sa présentation a reçu partout un accueil des plus flatteurs.

Chaque album revient à 3.700 frs.

Le Conseil décide d'en acquérir 25 qui seront les uns conservés aux archives municipales, les autres offerts aux personnalités et groupements à qui nous tiendrons à manifester notre reconnaissance pour les services rendus à notre ville.

Mr le Maire est autorisé à passer avec Mr Bourdier un marché de 92.500 frs correspondant au

prix de ces 25 albums.
La dépense sera imputée à un crédit spécial du budget 1947.

APPROUVE
La Rochelle, le 25 FEV 1947
Pour le PREFET,
Le Conseiller Délégué.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN